



DEMANDE DE SUBVENTION

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES PAR LES AGRICULTEURS ET LEURS GROUPEMENTS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION AGRICOLE

Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE)

Dans le cadre du régime notifié N° SA 49435

Cette demande d'aide, une fois complétée, constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.

Où faire parvenir votre dossier ?

Région Nouvelle-Aquitaine - Site de Poitiers
Direction Agriculture, Agroalimentaire et Pêche
Service Agroalimentaire - Unité circuits courts
15 rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575
86021 POITIERS

Auprès de qui récupérer un dossier, et demander des renseignements sur le PCAE transformation, commercialisation les-aides.nouvelle-aquitaine.fr Point accueil PCAE de votre département (liste des contacts en annexe p14)

Veuillez également conserver un exemplaire

Période d'appel à projets

5 avril 2019 au 30 juin 2019

Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées. Ce document Word ne doit en aucun cas être modifié par le bénéficiaire. Toutes modifications

Ce document Word ne doit en aucun cas être modifié par le bénéficiaire. Toutes modification ou suppressions de paragraphes pourront entraîner l'irrecevabilité de la demande.

ATTENTION:

- Les travaux/investissements démarrés avant la date de réception du dossier ne pourront pas être financés. Un devis signé, un bon de commande, une facture émise ou payée sont considérés comme un commencement de travaux (hors honoraires d'architectes, rémunérations d'ingénieurs et de consultants, dépenses liées au conseil en matière de durabilité environnementale et économique (diagnostics), études de faisabilité)
- •L'accusé de réception du dossier ne vaut pas acceptation de l'aide par la Région.

DEMANDEUR (= ENTITE PHYSIQUE OU MORALE SUPPORTANT LES DEPENSES)		
Raison sociale :	Département :	
LIBELLE DU PROJET :		

T. IDENTIFIC	ATION DU DEM	ANDEUR			
N° SIRET :					
Mail :	Téléphone : _ _ _ _ _ _ Mobile : _ _ _ _ Mobile : _ _ _ @				
Code postal : _ _ Commune : Représentant légal (nom, prénom et fonction) : ETP (Equivalent Temps Plein) : dont CDI :					
Chiffre d'Affaire 2018	Répartition du C Act Répartition du C Grande distrit Grossistes & E	Montant du chiffre d'affaires (€): Répartition du CA par catégorie d'activité : Activités/familles de produits Répartition du CA par circuit de commercialisation Circuits Grande distribution Grossistes & Restauration Hors Foyer Vente directe /particuliers Autres : Export			9/0
PERIODICITE DE L'AIDE : Le demandeur a déjà bénéficié d'une aide au titre de cette opération (Transformation et commercialisation de produits par des agriculteurs et leurs groupements) depuis le 01/01/2017 : oui non Si oui, préciser la date de dépôt de la demande :// POUR LES PERSONNES PHYSIQUES (EXPLOITANTS INDIVIDUELS) :					
Agriculteur à titre principal	NI/JA Installé depuis moins de 5 ans	віо	(Haute Valeu	H.V.E r Environnementale)	
☐ oui ☐ non ☐ cotisant solidaire ☐ autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours	☐ oui ☐ non ☐ en conversion Atelier(s):	oui non en cours		

POUR LES PERSONNES MORALES

Nombre d'associés : |___|__| (à compléter sur un feuille à part s'îl y a plus de 5 associés)

Nom et Prénom Des associés ou des structures juridiques membres	% de parts sociales détenues	Agriculteur à titre principal	NI/JA Installé depuis moins de 5 ans	віо	H.V.E (Haute Valeur Environnementale)
		□ oui □ non □autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours	oui non en conversion Atelier(s)/produits:	☐ oui ☐ non ☐ en cours
		□ oui □ non □autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours	oui non en conversion Atelier(s)/produits:	☐ oui ☐ non ☐ en cours
		□ oui □ non □autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours	oui non en conversion Atelier(s)/produits:	☐ oui ☐ non ☐ en cours
		□ oui □ non □autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours	oui non en conversion Atelier(s)/produits:	☐ oui ☐ non ☐ en cours
		□ oui □ non □autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours	oui non en conversion Atelier(s)/produits:	☐ oui ☐ non ☐ en cours

2. CARACTERISATION DU DEMANDEUR

2.1. OTEX(S) DE LA OU LES EXPLOITATION(S) AC annexe 2 du présent formulaire)	GRICOLE(S) MEMBRE(S) DU PROJET : (cf.
2.2. SURFACE(S) TOTALE(S) DE LA OU LES EXPLO SAU = SAU = SAU =	
2.3. ATELIER(S) PRESENT(S) SUR LA OU LES EXP	LOITATION(S)
✓ Végétal :✓ Maraîchage✓ Grandes cultures	☐ Arboriculture ☐ Viticulture
Petits fruits Prairies	Horticulture et pépinières Autres (précisez) :
Elevage: Palmipèdes gras Ovin lait Volailles de chair Porcin Bovins lait Veaux de boucherie Bovins viande	☐ Hélicicole ☐ Caprin viande ☐ Gibier d'élevage (hors avicole) ☐ Caprin laits ☐ Equin/Asin ☐ Ovin viande ☐ Apicole ☐ Autres (précisez) :
2.4. PRODUITS ACTUELLEMENT COMMERCIALISES	
☐ Fruits, légumes, et graines ☐ Œufs ☐ Produits laitiers ☐ Divers (Huiles, cosmétiques, bière, chanvre, châtaigne, escargots,)	☐ Céréales, farines, et pain ☐ Produits carnés ☐ Miel ☐ Multi-produits
2.5. EST-CE QUE L'ENTREPRISE COMPREND DEJA UDE COMMERCIALISATION ? UD OUI NON	JNE ACTIVITE DE TRANSFORMATION ET/OU
Si oui, veuillez préciser la nature de cette activité :	
2.6. L'ENTREPRISE PRODUIT-ELLE SOUS SIQO ?	
oui, label rouge / Production :	
oui, IGP/ Production :	
oui, AOP / Production :	
☐ oui, Bio / <i>Production :</i>	
non, aucune production sous SIQO	

3. Identification du projet		
Localisation du projet, identique à la localisation du demand	deur	
ou Adresse du projet si différente : N° - Libellé de la voie :		
Code postal :		
☐ Matériel mobile		
Quelle est la surface construite et/ou rénovée et/ou aménagée	e:m²	
Période prévisionnelle de réalisation du projet : du//20	0 au//20 (jj/mm/aaaa)	
DESCRIPTION DU PROJET (COCHER LA CASE SI OUI) Est-ce le développement d'un nouveau projet dans OU Est-ce le développement d'un atelier déjà présent		
Nature du Projet :		
Est-ce un projet de transformation froide ? Et/ou		
Est-ce un projet de transformation chaude ?		
Est-ce un projet lié à un conditionnement, stocka	ge de produits ?	
Et/ou Est-ce un projet de commercialisation ?		
Autre :		
Atelier concerné par le projet (COCHER LA CASE SI OUI)		
Végétal :		
Maraîchage	Arboriculture	
Grandes cultures	☐ Viticulture	
Petits fruits	Horticulture et pépinières	
☐ Prairies	Autres (précisez) :	
☐ Elevage :		
Palmipèdes gras Ovin lait	Gibier d'élevage (hors avicole)	
Volailles de chair Porcin	Caprin laits	
Bovins lait	Equin/Asin	
Veaux de boucherie	Ovin viande	
Bovins viande	Apicole	
Hélicicole	Autres (précisez) :	
Caprin viande		
Liste des produits transformés, conditionnés dans le cac	lre du projet :	
☐ Fruits et légumes frais	Céréales, graines, farines, pain, et pâtes	
☐ Œufs	Produits carnés	
Produits laitiers	Produits de la Ruche	
Autres Multi-produits		
(Huiles, fruits secs, cosmétiques, bière, légumes secs, chanvre, châtaigne, escargots,)		

Liste des produits commercialisés (gamme de produits vend	dus) dans le cadre du projet :
Fruits et légumes frais	Céréales, graines, farines, pain, et pâtes
Œufs	Produits carnés
Produits laitiers	Produits de la Ruche
Autres	Multi-produits
(Huiles, fruits secs, cosmétiques, bière, légumes secs, chanvre, châtaigne, escargot	
	· · · <u> </u>
Est-ce que ces produits sont majoritairement issus de l'exploitation	n : 🗀 oui 🗀 non
3.1. LES PRODUITS OBJET DU PROJET SONT-ILS SOUS SIQO ?	
Label rouge / Production :	
☐ IGP/ Production :	
\square AOP / Production :	
Augus production:	
☐ Autre/ Production:	
☐ Aucune production sous SIQO	
<u>Détaillez le projet</u>	
betamez le projet	
Détaillez la Nature du projet, création et/ou évolution d'un atelier, types d'équiper une étude de marché a été faite,	ments, modes de commercialisation, débouchés, si
4. VERIFICATION DU TAUX D'AIDE PUBLIQUE	
_	
Le siège de la société, ou du projet, ou de la majorité des associés	s, se trouve-t-il en zone montagne :
oui non (si oui, bonification de 10%)	

5. PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Numéro du devis	NOM DU FOURNISSEUR	Description de la dépense	NATURE	MONTANT DU DEVIS € HT
1			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
2			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
3			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
4			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
5			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
6			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
7			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
8			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
9			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
10			☐ Equipement ☐ Travaux ☐ Frais généraux	
		TOTAL € HT		

Financeurs sollicités	Montant en €HT
Montant des aides attendues au titre du PCAE « Transformation et commercialisation de produits par des agriculteurs et leurs groupements »	_ _ _ , €HT
Montant des autres aides publiques attendues hors PCAE (Leader,)	_ , €HT
Sous-total financeurs publics	_ _ €HT
Emprunt	_ , €HT
Autre	_ €HT
Sous-total Autofinancement :	_ _ _ , €HT
TOTAL général (coût global du projet)	, €HT

CRITERES DE SELECTION ET DEFINITION	POINTS
	TOINTS
Transition Agricole	
Le demandeur de l'aide, ou au moins 50% des associés concernés (si projet collectif), est engagé dans le mode de production biologique (conversion ou maintien) sur l'atelier ou les produits concernés par le projet.	
OU Le demandeur de l'aide, ou au moins 50% des associés concernés (si projet collectif), est certifié ou engagé dans une certification « Haute Valeur Environnementale » (HVE) au moment de la demande d'aide.	350
En cas de projet collectif, les deux conditions (Bio et HVE) peuvent se compléter, c'est-à-dire qu'une partie des agriculteurs peut répondre au critère AB tel que présenté et une autre au critère HVE dans la mesure où ils représentent au moins 50% des associés. Ex : Projet d'un collectif de 10 exploitations : 3 certifiées AB ; 1 en conversion AB ; 1 certifiée HVE - TOTAL : 5 des 10 associés répondent aux conditions soit 50 % du collectif qui est donc éligible.	
OU	
L'atelier concerné par le projet est un atelier apicole	
Favoriser le renouvellement générationnel	
Projet individuel : Projet porté par un NI ou un JA .	150
Ou	ou
Projet collectif : au moins 50% des associés ou exploitants agricoles concernés sont NI ou JA.	100
Ou	ou
Dérogation : Les NI ou JA ayant déposé leur dossier DJA /Prêt d'honneur avant le 01 avril 2019 bénéficieront de 250 points afin de ne pas être pénalisés.	350
Favoriser le collectif	
Le demandeur est une structure juridique collective associant à minima 3 exploitations agricoles.	50
Le demandeur adhère à une démarche collective (ou s'engage à adhérer dans le cas d'un projet de diversification) dont l'objet est de promouvoir, commercialiser, transformer en commun des produits agricoles locaux.	50
Le demandeur est référencé (ou s'engage à être référencé dans le cas d'un projet de diversification) sur le site régional de produits locaux à destination de la restauration collective <u>www.restaurationcollectivena.fr</u>	50
Qualité des produits	
Production sous signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), à l'exclusion du Bio, pour l'atelier concerné par le présent appel à projets : AOP, IGP, STG, Label Rouge. Dans le cas d'un projet de diversification, le demandeur devra fournir une attestation d'engagement sur l'honneur.	50

6. LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les bénéficiaires			Sans objet	
Exemplaire original de la demande complété, daté et signé				
RIB de moins de trois i	mois comportant IBAN et BIC			
	des investissements (numérotés et classés par cou Equipements). 1 seul devis par dépense est			
Attestation(s) MSA de l'exploitant agricole ou de l'ensemble des exploitants agricoles impliqués dans le projet, précisant le statut d'exploitant agricole ou la situation de cotisant solidaire ainsi que la régularité du règlement des cotisations sociales. L'attestation MSA doit comporter la première date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation. Pour les NI/JA: Cette attestation MSA peut être remplacée: par l'avis favorable de la CDOA par l'attestation « prêt d'honneur » ou d'engagement sur l'honneur pour les NI ne bénéficiant pas de la DJA. Ces documents doivent être fournis avant le comité de sélection.				
Pièces complémentaires le cas échéant				
Plan de masse des trav	aux			
Plan des aménagemen	ts intérieurs avant et après travaux			
	K-bis à jour (durée de validité 1 an)			
Forme sociétaire	Statuts à jour mentionnant la répartition du capital entre les associés			
	Liasse fiscale			
	Statuts à jour			
Association/GIEE	Récépissé de déclaration en préfecture			
	Liste des membres du bureau et du conseil d'administration			
	K-bis à jour (durée de validité 1 an)			
CUMA Liste à jour de l'ensemble des adhérents au capital social, précisant s'ils sont exploitants agricoles, signée du Président				
FORMULAIRE DE MINI	MIS			

Justificatifs des critères de sélection

Attestation de Certification de l'organisme certificateur SIQO Ou justificatif de conversion sur l'atelier ou les produits concernés par le projet, ou dans le cas d'un projet de diversification, attestation d'engagement au moins sur l'atelier concerné par le projet Attestation de certification environnementale de niveau 3 – Haute Valeur Environnementale d'un organisme certificateur ou document signé d'engagement à atteindre le niveau 3 lors de la demande de paiement (Cf ANNEXE 3). Dans le cadre d'un projet collectif, devront être fournies les attestations de certification et/ou de conversion d'au moins 50% des associés.	
Démarche collective : Contrat ou attestation d'adhésion à la démarche collective ou courrier d'engagement dans le cadre d'un projet de diversification (CF ANNEXE 3 du règlement)	
Justificatif de référencement sur le site restaurationcollectivena.fr : ex Capture d'écran prouvant le référencement du demandeur.	
Pièces complémentaires, le cas échéant. La Région se réserve le droit de demander des pièces complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier.	

7. OBLIGATIONS GENERALES - ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR ☐ Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides PCAE en matière d'investissement pour la transformation, commercialisation à la ferme. ☐ J'atteste (nous attestons) sur l'honneur : • Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publique et privée que celles présentées dans le plan de financement. • Ne pas faire l'objet d'une liquidation judiciaire. • Avoir informé les services instructeurs dans le cas d'une procédure de redressement judiciaire. • L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement. • Que le projet n'a pas commencé avant l'autorisation de démarrage de l'opération communiquée par la Région. • Respecter les conditions d'âge au 1er janvier de l'année de dépôt de ma (notre) demande (au moins 18 ans et n'ayant pas atteint l'âge prévu à l'article D. 161-2-1-9 du code de la sécurité sociale). • Etre à jour de mes (nos) cotisations sociales. • Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide pourra être rejetée en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure. • Respecter les critères d'éligibilité et de sélection de mon (notre) projet. L'inexactitude de ces déclarations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide. ☐ Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide à : • Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération. • Informer la Région de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, des engagements ou du projet. • Ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet ». • A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre du projet respecte les normes en vigueur. • A respecter, le cas échéant, la réglementation en vigueur concernant la manipulation de denrées alimentaires d'origine animale, la détention de ruchers, la vente directe d'œufs au consommateur. • Respecter la réglementation en vigueur en termes d'urbanisme, notamment les obligations de demandes d'urbanismes éventuelles (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager) pour les travaux objet de la présente demande. • Maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficiés d'une aide régionale • Rester propriétaire de mon (notre) investissement pendant une durée de 5 ans à compter de la date du paiement final. • Conserver mon (notre) activité pendant une durée de 5 ans à compter de la date du paiement final, • Conserver sur mon (notre) site les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date du paiement final, • dans le cas d'une transmission d'entreprise, le repreneur reprendra l'ensemble des engagements du bénéficiaire. • A fournir les pièces exigibles aux demandes de paiement. • A conserver pendant une période de 10 ans tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire. • A permettre / faciliter l'accès à la structure aux autorités compétentes chargées de contrôles pour l'ensemble des paiements que je (nous) sollicite (sollicitons) pendant 5 ans. • Respecter les obligations en matière de publicité. • Fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme. • Pour les JA en cours d'installation au moment de la demande de subvention, à fournir le Certificat de Conformité Jeune Agriculteur (CJA) au moment de la première demande de paiement. • Pour les nouveaux installés qui s'installent sans terre agricole au dépôt du dossier (installation progressive), à fournir l'attestation MSA au plus tard au moment de la première demande de paiement. ☐ Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'au moment de la demande de paiement du solde, je devrai (nous devrons) respecter les critères qui ont rendu mon (notre) projet éligible et qui lui ont permis d'être sélectionné. Fait à le Nom, prénom et signature(s) du demandeur,

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service instructeur.

pour un GAEC, signature de chaque associé.

8. ANNEXES

8.1. CONTACTS

Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez contacter le Point accueil information PCAE de votre département.

Pour information, le montage de votre dossier de demande de subvention peut être réalisé par toutes structures compétentes dans le domaine (Organisation de producteurs, structures de conseils, Chambre d'agriculture, coopérative, agence comptable, syndicats Pays, EPCI,...).

Questions	Contacts	
Question d'éligibilité, de lecture de l'appel à projets, connaître les aides PCAE ; récupérer un dossier de demande d'aide	Point accueil information PCAE et AREA Réseau des chambres départementales d'agriculture (ci-dessous)	
Télécharger le dossier de demande d'aide	les-aides.nouvelle-aquitaine.fr	
Service instructeur Pour le suivi du dossier après candidature	Région Nouvelle-Aquitaine – site de Poitiers Unité circuits-courts et de proximité Nouvelle-aquitaine.fr	

DEPARTEMENT	NOM	EMAIL	TEL
Charente	Audrey TRINIOL	audrey.triniol@charente.chambagri.fr	05.45.24.49.00
Charente Maritime	Nadège WITCZAK	nadege.witczak@charente- maritime.chambagri.fr	05.46.50.45.20
Corrèze	Camille BOSSOUTROT	camille.bossoutrot@correze.chambagri.fr	05.55.21.55.53
Creuse	Delphine CARDINAUD	delphine.cardinaud@creuse.chambagri.fr	05.55.61.50.28
Deux-Sèvres	Michel SERRES	michel.serres@deux-sevres.chambagri.fr	05.49.64.94.85
Dordogne	Elodie PEYRAT	elodie.peyrat@dordogne.chambagri.fr	05.53.35.88.33
Gironde	Yann MONTMARTIN	y.montmartin@gironde.chambagri.fr	05.56.35.00.00
Haute-Vienne	Christelle FAUCHERE	christelle.fauchere@haute- vienne.chambagri.fr	05.87.50.42.41
Landes	Patrick LARTIGAU	patrick.lartigau@landes.chambagri.fr	05.58.85.45.43
Lot-et-Garonne	Valérie CHAUVEAU	valerie.chauveau@lot-et- garonne.chambagri.fr	05.83.77.83.08
Pyrénées- Atlantiques	Solène ROUSSEAU	s.rousseau@pa.chambagri.fr	05.59.90.18.34
Vienne	Lise CHEVALLIER	lise.chevallier@vienne.chambagri.fr	05.49.44.75.40

8.2. LISTE DES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (OTEX)

Le choix du rattachement de l'exploitation à un OTEX est faite sur la base du chiffre d'affaires (C.A) de la ou des production(s) concernée(s) qui dépasse 2/3 du total du C.A. de l'exploitation (année N-1 par rapport à l'année de dépôt du projet).

Libéllé	Code
Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	13 (sauf 1320)
	+ 1410 + 1420
Riz	1320
Légumes frais de plein champ	1430
Tabac	1441
Plantes à parfums, aromatique et médicinales	1660
Maraîchage (dont melon et fraise)	28
Fleurs et horticulture diverse (dont champignon, etc)	29
Viticulture d'appellation	37
Autre viticulture	38
Arboriculture	39-1
Oléiculture	39-2
Autres fruits en cultures pérennes	39-3
Polyculture	60
Bovins lait	41
Bovins viande naisseur	42-1
Bovins viande engraisseur	42-2
Veaux de boucherie	42-4
Bovins lait et viande	43
Ovin lait	4410-1
Ovin viande	4410-2
Caprin lait	4430-1
Caprin viande	4430-2
Autres herbivores (dont chevaux)	45
Truies reproductrices	5011
Porc engraissement	5012 + 5013
Poules pondeuses	5021
Poulets de chair	50-2
Palmipèdes foie gras	50-3
Autres palmipèdes	50-4
Autres volailles	50-5
Lapins	50-6
Abeilles	8231
Autres animaux	46
Polyélevage orientation herbivore (compris chevaux)	71
Polyélevage orientation granivore	72
Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	81
Autres associations (hors abeilles)	82 (sauf 8231)
Exploitations non classées	90



ENGAGEMENT dans une démarche de CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE de niveau 3 dite « Haute Valeur Environnementale »

☐ Je m'engage dans une démarche de certification environnementale de niveau 3 - HVE - Haute Valeur Environnementale. Il peut s'agir de la certification HVE mise en place par la Région Nouvelle-Aquitaine ou de toute autre certification HVE.					
☐ J'ai bien pris connaissance du cahier des charges de cette certification et des modalités et délais pour être certifié.					
☐ J'ai bien pris connaissance que le document prouvant la certification (certificat) devra être fourni au plus tard au moment de la demande de paiement du solde de ma demande d'aide					
☐ J'ai bien pris connaissance qu'en cas d'absence de certification, l'aide ne sera pas versée.					
Nom de la ou des exploitation(s) concernées :		Nom(s) et Signature(s) du représentant légal et des éventuels associés concernés :			



DECLARATION SUR L'HONNEUR SUR LES AIDES « DE MINIMIS »

Je soussigné,		(no	m et p	rénom), r	eprése	ntant léga	en tant
que	de	l'entité	(n°	SIRET	et	raison	sociale)
atteste sur l'honneur que la liste c	i-dess	ous compor	 te l'ens	emble des	aides	publiques	 obtenues
ou demandées en application :							

- du Règlement (CE) n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 relatif aux aides de minimis* et/ou du Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis*, au cours des deux derniers exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours;
- du Règlement CE n° 360/2012 du 25 avril 2012, régime d'aide « de minimis SIEG* », au cours des deux derniers exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours ;
- du Règlement (CE) n° 1535/2007 du 20 décembre 2007 relatif aux aides de minimis* agricole et/ou du Règlement (UE) n°1408/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis* dans le secteur de l'agriculture au cours des deux exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours.

-

^{*} Vous trouverez à titre indicatif la liste des aides *de minimis* sur le lien suivant : http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat/Les-aides-de-minimis

Les aides de minimis accordées sur la base des règlements 1998/2006 et 1407/2013 sont plafonnées à 200 000 € (100 000 € dans le secteur des transports).

Les aides de minimis accordées sur la base du règlement 360/2012 sont plafonnées à 500 000 €.

Les aides *de minimis* accordées sur la base du règlement 1535/2007 sont plafonnées à 7500 € (montant plafond valable jusqu'au 30 juin 2014).

Les aides de minimis accordées sur la base du règlement 1408/2013 sont plafonnées à 15 000 €.

AIDES DE MINIMIS						
	Nom du dispositif d'aide	Organisme financeur	Date d'attribution ou de la demande d'aide	Montant des aides (exercice en cours et les deux précédents exercices)	TOTAL	
	AID	ES DE MINI	MIS OBTENUES			
Règlement 1998/2006 (Du 1 ^{er} /01/2010 au 31/12/2013)						
Règlement 1407/2013 - général (Depuis le 1er/01/2014)						
Règlement 1408/2013 - agriculture (Depuis le 1 ^{er} /01/2014)						
Règlement 1535/2007 - agriculture (du 1er/01/2008 au 31/12/2013)						
Règlement 360/2012 - SIEG (Depuis le 1 ^{er} /01/2014)						
DEMANDES D'AIDES DE MINIMIS EN COURS						
Règlement 1407/2013 - général						
Règlement 1408/2013 - agriculture Règlement 360/2012						
- SIEG						

Fait à	le	

Signature du représentant légal et cachet de l'entité